



# ÉVALUATION DES PLACEMENTS

La Caisse procède à une évaluation complète de la juste valeur de ses placements moins liquides en infrastructures, en placements privés et en immobilier. Conformément aux règles comptables en vigueur au Canada, elle doit les évaluer au prix qu'elle obtiendrait de leur vente sur le marché, dans des conditions normales de concurrence. La Caisse évalue également les actifs du portefeuille BTAA.

Des firmes externes indépendantes, soit des évaluateurs externes ou des comités d'évaluation composés de spécialistes en la matière, évaluent tous les dossiers importants.

De plus, dans le cadre de leur mandat d'audit des états financiers de la Caisse, les co-auditeurs de la Caisse, soit le Vérificateur général du Québec et la firme Ernst & Young, revoient les justes valeurs de tous les placements liquides et non liquides.

## INFRASTRUCTURES ET PLACEMENTS PRIVÉS

Les investissements dont la juste valeur est supérieure à un seuil d'importance relative préétabli sont soumis à un comité d'évaluation indépendant ou à un évaluateur externe indépendant. 94 % de la juste valeur des placements en portefeuille est revue de cette façon.

## IMMEUBLES

En 2012, le portefeuille immobilier est passé à la nouvelle norme comptable IFRS (*International Financial Reporting Standards*).

Selon les IFRS, le portefeuille immobilier de la Caisse est maintenant considéré comme une entité d'investissement. Pour cette raison, les éléments d'actif et de passif des filiales immobilières ne sont plus consolidés au bilan du portefeuille spécialisé Immeubles.

En effet, la nouvelle norme comptable requiert d'évaluer et de présenter Ivanhoé Cambridge comme un placement qui reflète la juste valeur de l'entreprise.

Cette valeur d'entreprise a été déterminée par des évaluateurs externes indépendants et reflète, entre autres, la juste valeur des immeubles, de la qualité du portefeuille et de la gestion intégrée de la plateforme.

## BTAA

La juste valeur des BTAA est établie pour chacun des titres en portefeuille en tenant compte des risques sous-jacents.

De plus, la Caisse mandate une firme externe indépendante afin de revoir l'ensemble des données et méthodologies utilisées pour établir la juste valeur des BTAA.